

Rapport annuel 2008-2009



Conjuguons nos forces au présent
pour un avenir réussi!



Le rapport annuel est une réalisation du Secrétariat général et Communications.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN – 978-2-922682-18-2

Table des matières



①	Message de la présidente et du directeur général.....	4
②	Conseil des commissaires et directions de services.....	5
③	Profil de la Commission scolaire de l'Énergie.....	6
④	Les assises.....	11
⑤	Les services offerts.....	12
⑥	Les réalisations de notre plan stratégique.....	13
⑦	Les états financiers.....	28
⑧	Le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire.....	30

① Message de la présidence et de la direction générale



Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire de l'Énergie. Le document présente les principales réalisations et activités accomplies en lien avec la première année de notre plan stratégique 2008-2013.

Consciente des enjeux de taille auxquels elle doit faire face, notre Commission scolaire s'est en effet donné 3 orientations stratégiques qui guident ses réflexions et encadreront ses actions au cours des cinq prochaines années. Il nous reste beaucoup à faire, mais nous sommes fiers du chemin parcouru jusqu'à maintenant grâce à la compétence et aux efforts consentis par notre personnel toujours centré sur la réussite de nos élèves, jeunes et adultes.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil des commissaires dont la préoccupation constante est de s'assurer que tous nos élèves obtiennent un enseignement de qualité et des services équitables.

Bonne lecture!



② Conseil des commissaires et directions de services



③ Profil de la Commission scolaire de l'Énergie



» Un vaste territoire : une superficie d'environ 35 000 km²

MRC des Chenaux

Notre-Dame-du-Mont-Carmel

MRC de Mékinac

Grandes-Piles
Hérouxville
Lac-aux-Sables
Notre-Dame-de-Montauban
Saint-Adelphe
Sainte-Thècle
Saint-Roch-de-Mékinac
Saint-Séverin
Saint-Tite
Trois-Rives

MRC de Maskinongé

Charette
Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Barnabé
Saint-Boniface
Saint-Élie-de-Caxton
Saint-Mathieu-du-Parc
Saint-Paulin

Shawinigan

La Tuque

La Bostonnais

Lac-Édouard

>> Le transport scolaire

Nombre d'élèves transportés	7 556
Nombre de véhicules	155
Kilomètres parcourus par jour	14 856 km
Kilomètres annuels	2 674 080 km
Durée moyenne des transports	30 minutes



>> La clientèle scolaire

>> Jeunes

Préscolaire 4 ans	92
Préscolaire 5 ans	653
Primaire	4 249
Secondaire	3 991
TOTAL	8 985 ¹

>> Adultes

Formation générale	1 623
Formation professionnelle	1 015
Nombre de personnes formées par le Service aux entreprises	3 750

>> Le personnel



	Temps plein		Temps partiel		Sous Total		Grand Total
	H	F	H	F	H	F	
Enseignants	192	463	26	98	218	561	779
Professionnels	19	70	5	43	24	113	137
Personnel de soutien	68	209	8	102	76	311	387
Personnel - cadre des écoles et des centres	17	27	0	0	17	27	44
Personnel - cadre au centre administratif	13	9	0	0	13	9	22
Direction générale	2	0	0	0	2	0	2
TOTAL	311	778	39	243	350	1 021	1371 ²

¹ Il faut également tenir compte de la clientèle inscrite au programme Passe-Partout (**249 enfants**) qui permet à l'enfant d'approvoiser le milieu scolaire et de développer le goût de l'école.

² À ce total, il faut ajouter environ **360 employés** qui sont payés à la pièce.

Nos établissements	
Écoles primaires	
Nombre d'écoles institutionnelles	24
Nombre d'établissements	36
Nombre d'écoles secondaires	7
Nombre de centres d'éducation des adultes	2
Nombre de centres de formation professionnelle	2
Autres bâtiments	7
TOTAL	54

>> Nos écoles primaires

>> Écoles

- Antoine-Hallé
- Centrale
- de la Tortue-des-Bois
- des Boisés
- de la Passerelle – Le Sablon d'Or – Masson
- de la Vallée-de-Mékinac – La Providence
- de Sainte-Flore – Saint-Paul
- des Vallons – Notre-Dame-de-la-Joie – Notre-Dame-des-Neiges
- Jacques-Buteux – maternelle Jacques-Buteux
- Immaculée-Conception
- La Croisière – Plein Soleil – Primadel
- Lac-à-la-Tortue – Jacques-Cartier - Notre-Dame
- Laflèche
- Marie-Médiatrice – maternelle Marie-Médiatrice
- Notre-Dame
- Notre-Dame-de-l'Assomption
- Saint-André
- Saint-Charles-Garnier – Saint-Joseph
- Saint-Georges
- Saint-Georges – Dominique-Savio – Notre-Dame
- Saint-Jacques
- Saint-Joseph – Villa-de-la-Jeunesse
- Saint-Paul
- Sainte-Marie

>> Municipalités

- Shawinigan, secteur Grand-Mère
- La Tuque
- Saint-Mathieu-du-Parc
- Saint-Alexis-des-Monts
- Notre-Dame-de-Montauban
- Lac-aux-Sables – Sainte-Thècle
- Saint-Roch-de-Mékinac – Saint-Tite
- Shawinigan, secteur Grand-Mère
- Saint-Paulin – Saint-Barnabé – Charette
- La Tuque
- Shawinigan
- Saint-Séverin – Hérouxville – Saint-Adelphe
- Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue
- Shawinigan, secteur Grand-Mère
- La Tuque
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- La Tuque, secteur Parent
- Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud
- Shawinigan
- Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud
- Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain
- Shawinigan
- Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Élie-de-Caxton
- Saint-Boniface
- Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud



>> Nos écoles secondaires

>> Écoles

- des Boisés
- Notre-Dame-de-l'Assomption
- Champagnat
- des Chutes
- du Rocher

- Paul-Le Jeune
- Val-Mauricie

>> Municipalités

- Saint-Alexis-des-Monts
- La Tuque, secteur Parent
- La Tuque
- Shawinigan
- Shawinigan, secteur Grand-Mère
- Saint-Tite
- Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud

>> Nos centres

>> Centres

- Carrefour Formation Mauricie
- Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice
- École forestière de La Tuque
 - Centre d'éducation des adultes
 - Centre de formation professionnelle

>> Municipalités

- Shawinigan
- Shawinigan

- La Tuque

>> Autres établissements

>> Noms

- École de la Jeune-Relève
 - Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (C.A.F.E.)
 - Bureau d'emploi en formation professionnelle de la Mauricie
 - Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- Place des aînés Denise-Dupuis
 - Maison familiale rurale (MFR)
 - Centre d'éducation des adultes
- Centre administratif de la Commission scolaire

>> Municipalités

- Shawinigan

- Saint-Alexis-des-Monts

- Shawinigan

>> Noms

- Forêt-école
 - Pavillon forestier
 - Camps forestiers
- Édifice Lucien-Ringuet
 - Coopérative de solidarité ETC (école-travail-communauté)
- Édifice de Broadway
 - Atelier
- Ancien centre administratif
 - En location

>> Municipalités

- La Tuque

- La Tuque

- Shawinigan

- Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud

» La réussite de nos élèves du secondaire aux épreuves uniques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport³

	Juin 2002		Juin 2003		Juin 2004		Juin 2005	
	Énergie	Québec	Énergie	Québec	Énergie	Québec	Énergie	Québec
Moyenne aux examens	73,4 %	72,2 %	72,7 %	71,9 %	74 %	73,3 %	70,9 %	71,6 %
Rang	4 ^e au Québec		5 ^e au Québec		5 ^e au Québec		33 ^e au Québec	
Taux de réussite	87,9 %	83,4 %	86,2 %	82,6 %	89,3 %	85,5 %	80,9 %	83,4 %
Taux de diplomation	Cohorte de 1997		Cohorte de 1998		Cohorte de 1999		Cohorte de 2000	
Après 5 ans	50,7 %	59,7 %	47,6 %	58,2 %	51,8 %	59,8 %	51,2 %	60,6 %
Après 7 ans	64 %	70,9 %	63 %	70,5 %	66,8 %	71,1 %	65,1 %	72,1 %
	Juin 2006		Juin 2007		Juin 2008			
	Énergie	Québec	Énergie	Québec	Énergie	Québec		
Moyenne aux examens	71,8 %	72,6 %	72 %	71 %	72,4 %	71 %		
Rang	23 ^e au Québec		19 ^e au Québec		11 ^e au Québec			
Taux de réussite	82,6 %	83,2 %	84,2 %	78,4 %	86,4 %	81,6 %		
Taux de diplomation	Cohorte de 2001		Cohorte de 2002		Cohorte de 2003			
Après 5 ans	49,8 %	61 %	51,1 %	59,4 %	47 %	60,2 %		
Après 7 ans	63,4 %	72,3 %	Données disponibles ultérieurement		Données disponibles ultérieurement			



³ Extraits du document : *Résultats aux épreuves uniques et diplomation*, versions juin 2002 à juin 2008.



>> Notre mission

La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.



La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

>> Notre vision

La réussite de tous, jeunes ou adultes, est notre raison d'être et repose sur l'engagement et l'implication de chacun des membres du personnel en collaboration avec nos partenaires : parents, communauté et organismes socio-économiques.

En tenant compte de l'évolution démographique et économique de son territoire, la Commission scolaire de l'Énergie entend poursuivre ses partenariats afin d'inciter jeunes et adultes à persévérer dans leurs projets de formation et de qualification et à demeurer dans la région.

Ensemble, nous pouvons insuffler un dynamisme salubre aux institutions, entreprises et organismes de notre milieu, dans les domaines éducatif, social, culturel, économique et communautaire.



>> Nos croyances et nos valeurs

Nous affirmons que l'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Aussi, nous valorisons **la cohérence et la rigueur** dans nos actions.

Nous affirmons que chaque élève, jeune ou adulte, doit pouvoir développer son estime de soi et son plein potentiel afin de prendre une place significative dans la société.

Aussi, nous valorisons le **développement des compétences, la reconnaissance des différences et l'ouverture sur la communauté**.

Nous affirmons que chaque membre du personnel doit fournir un travail de qualité et contribuer à la réussite de l'élève et celle de l'organisation.

Aussi, nous valorisons **l'engagement et la responsabilisation**.

Nous affirmons que des relations harmonieuses facilitent la compréhension et le partage des idées.

Aussi, nous valorisons **le respect des personnes**.

⑤ Les services offerts



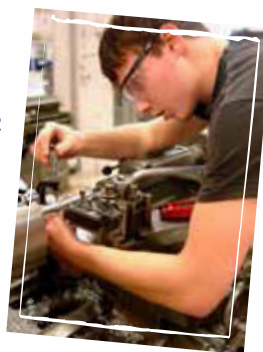
» Formation et éveil à l'éducation préscolaire;

» Enseignement primaire;

» Enseignement secondaire en formation générale;

» Enseignement secondaire en formation professionnelle;

- administration, commerce et informatique;
- bâtiment et travaux publics;
- comptabilité;
- entretien d'équipement motorisé;
- fabrication mécanique;
- mécanique d'entretien;
- foresterie et papier;
- environnement et aménagement du territoire;
- mines et travaux de chantier.



» Des services complémentaires;

- animation de vie spirituelle et engagement communautaire (SASEC);
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- éducation spécialisée;
- information et orientation scolaire et professionnelle;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;

- services de garde en milieu scolaire;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

» Services particuliers;

- accueil et soutien à l'apprentissage de la langue française;
- enseignement à domicile ou en milieu hospitalier (pour l'élève qui est dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'il doit recevoir des soins spécialisés de santé ou des services sociaux).

» Enseignement aux adultes;

- alphabétisation;
- francisation;
- intégration sociale;
- intégration socioprofessionnelle;
- premier et second cycles du secondaire;
- préparation à la formation professionnelle;
- préparation aux études postsecondaires;
- présecondaire;
- soutien pédagogique.



» Service aux entreprises;

- attestation d'études professionnelles en service à la clientèle;
- élaboration et passation d'examens sur mesure;
- formation et suivi des instructeurs et des compagnons;
- formation sur mesure des employés;
- programme d'entretien préventif de véhicules lourds routiers;
- rédaction de guides d'apprentissage sur mesure.

» Services alimentaires;

» Transport scolaire.

⑥ Les réalisations de notre plan stratégique



» Première orientation stratégique : La réussite de l'élève

La Commission scolaire entend soutenir les écoles et les centres dans leurs efforts visant la poursuite de l'implantation du renouveau pédagogique.

» Axe d'intervention 1 :

Des services éducatifs et administratifs adaptés aux besoins des écoles et des centres.



Objectif 1 : *soutenir les établissements dans la réalisation de leurs plans de réussite.*

Actions menées :

- élaboration et proposition aux établissements de pistes d'intégration du plan d'action sur la prévention de la violence à l'école et d'un plan d'action sur la persévérance scolaire afin d'améliorer la réussite éducative;
- soutien des directions d'établissement en leur donnant une expertise en regard de l'intervention en milieux défavorisés, des projets éducatifs et des plans de réussite ainsi que du plan d'action sur la persévérance scolaire dans :
 - l'inventaire des pratiques gagnantes et des actions complémentaires;
 - l'analyse des données de l'école et la diffusion d'information, les moyens pédagogiques à privilégier et les indicateurs pertinents à retenir pour le déploiement du plan de réussite;
 - la proposition d'outils concrets servant à les outiller dans l'exercice de leur fonction de gestion.

Objectif 2 : *soutenir les écoles et les centres dans l'actualisation des différents plans d'action annoncés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (M.E.L.S.) ou la Commission scolaire.*

Actions menées :

- accompagnement des divers intervenants dans l'élaboration de leur portrait sur la violence (ce document a été intégré à celui réalisé dans le cadre de la stratégie d'intervention *Agir autrement (SIAA)* et des plans de réussite);
- soutien aux établissements dans l'actualisation des différentes mesures ciblées telles que l'aide aux devoirs, le développement de saines habitudes de vie, le plan d'action sur la violence, etc.

Objectif 3 : *aider le personnel des écoles et des centres à identifier rapidement les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tout en intervenant auprès d'eux de façon adéquate.*

Actions menées :

- organisation d'une formation offerte par les responsables de dossiers de l'adaptation scolaire au nouveau personnel enseignant, aux techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et aux professionnels qui accompagnent des élèves présentant des troubles de langage, un trouble envahissant du développement, une déficience intellectuelle ou une déficience auditive;



- poursuite de l'implantation de l'approche Neufeld dans les écoles primaires et secondaires et la formation sur la discipline non coercitive;
- accompagnement des intervenants des divers milieux dans l'élaboration de leur protocole d'urgence comportemental;
- organisation de diverses formations pour soutenir l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA) : notamment sur les troubles anxieux, les plans d'intervention, le « TEACH », « TDAH »;
- diffusion et expérimentation de la trajectoire pour le dépistage et l'évaluation des élèves présentant une hypothèse de dyslexie auprès des directions et des professionnels concernés;
- poursuite des activités du programme de prévention des difficultés dans les classes du préscolaire;
- diffusion, auprès des directions d'établissements et des professionnels, d'un guide sur la gestion documentaire des trois dossiers de l'élève et d'un cadre de référence contenant différents formulaires et documents pour permettre d'uniformiser la tenue des dossiers des professionnels;
- diffusion et expérimentation d'un nouveau formulaire sur le plan d'intervention (outil obligatoire pour toutes les écoles primaires et secondaires);

- révision de la démarche d'aide à la réussite de l'élève et de la politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA);
- réflexion sur la trajectoire des services spécialisés et élaboration d'un cadre de référence pour chacun d'eux;
- réalisation de travaux relatifs à l'implantation de l'approche sur le rôle des techniciens en éducation spécialisée qui accompagnent les élèves EHDA dans les écoles primaires;
- accompagnement des responsables du dossier de l'adaptation scolaire dans la mise en œuvre du plan d'action de chaque service;
- accompagnement des enseignants des classes de langage dans l'adaptation du programme de formation;
- mise en place des services d'orthopédagogie sur demande pour les élèves du Carrefour Formation Mauricie et de l'École forestière de La Tuque;
- augmentation de l'offre de services professionnels pour la clientèle du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice grâce à la conclusion de partenariats :
 - un poste de 25 heures en orthopédagogie a pu être créé grâce à un projet spécifique financé en partie par Emploi-Québec qui a permis de former le personnel sur les troubles et les difficultés d'apprentissage;
 - la signature d'un protocole d'entente avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie et Emploi-Québec a permis la mise en place d'ateliers hebdomadaires sur les compétences parentales à l'intention des élèves du programme *Ma place au soleil* (groupe de jeunes mères monoparentales).



Objectif 4 : coordonner la mise en place de procédures facilitant le passage entre les différents secteurs d'intervention : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale adultes;

Actions menées :

- tenue de rencontres d'information avec les directions d'école primaire et les responsables des CPE pour convenir de modalités de partenariat afin de faciliter le passage au préscolaire;
- organisation d'un colloque en science et technologie à l'intention des enseignantes et des enseignants du primaire animé par les enseignantes et enseignants du secondaire;
- mise sur pied de séances de correction collective de situations d'apprentissage et d'évaluation en mathématiques au 3^e cycle du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire afin d'avoir une compréhension commune des jugements à porter sur les compétences;
- élargissement du projet d'exploration professionnelle qui est désormais offert aux élèves de la formation générale adulte du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice en collaboration avec le Carrefour Formation Mauricie, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et Emploi-Québec;
- organisation d'une visite de chantier à La Tuque pour les élèves inscrits au projet d'exploration professionnelle.

Objectif 5 : soutenir les écoles et les centres dans la mise en œuvre de pratiques visant :

5.1 l'amélioration de la persévérance scolaire;

5.2 l'accroissement du taux de réussite dans les différentes matières;

5.3 l'augmentation du taux de qualification et de diplomation.

Actions menées :

- formation d'une nouvelle cohorte de maîtres associés pour le suivi et l'encadrement des stagiaires en enseignement;

- formation de mise à niveau des programmes de science et technologie pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire;
- tenue d'ateliers de formation dans diverses disciplines au Centre de développement professionnel et pédagogique pour tous les intervenants des écoles;
- formation sur la conscience phonologique (l'habileté à identifier et à manipuler les mots dans une phrase et les parties d'un mot, syllabes, rimes, phonèmes) auprès d'enseignants du préscolaire;
- mise en place d'un partenariat entre l'École forestière de La Tuque et le Carrefour jeunesse-emploi du Haut Saint-Maurice afin de prévenir le décrochage scolaire en formation générale adulte;
- organisation d'une conférence à l'intention des divers intervenants pour les aider à connaître et comprendre les caractéristiques particulières de la clientèle de la génération Y;
- participation aux travaux de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM), plus spécifiquement au comité sur la persévérance scolaire;
- collaboration avec les partenaires externes tels les CJE et les Chambres de commerce dans la présentation d'ateliers ou d'activités visant à promouvoir la persévérance scolaire.



» Axe d'intervention 2 : Le soutien à la participation des parents.

Objectif 1 : *aider le personnel des écoles et centres à identifier et à mettre en place des pratiques visant à soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.*

Actions menées :

- création de la section *Coffre à outils* sur notre site Internet à l'intention des parents. On y retrouve différents petits trucs et stratégies qui visent à aider les parents à accompagner leur enfant dans ses apprentissages et ainsi, favoriser sa réussite scolaire;
- élaboration de capsules en orthophonie sur notre site Internet à l'intention des parents;
- réalisation de plusieurs activités du programme de soutien à la compétence parentale Passe-Partout auprès des parents d'enfants de 4 ans et diffusion de publicités afin de promouvoir le programme;



- diffusion du programme *Faire la courte échelle* auprès des directions et des professionnels qui vise à développer une vision commune des familles en difficultés afin de mieux les soutenir;



- mise en place de modalités pour favoriser la tenue des plans de service individualisé intersectoriel (P.S.I.I.) en concertation avec les partenaires qui travaillent ensemble pour soutenir les familles.

Objectif 2 : *soutenir les efforts du personnel des écoles et des centres pour favoriser l'implication des parents dans les différents organismes de participation à la vie scolaire.*

Actions menées :

- diffusion d'une brochure d'information à l'ensemble des parents visant, notamment, à promouvoir l'implication des parents au sein des divers comités de la Commission scolaire.



» Axe d'intervention 3 : Les saines habitudes de vie.

Objectif 1 : *mettre en place les mécanismes de suivi des politiques relatives aux saines habitudes de vie.*

Actions menées :

- élaboration d'une structure administrative qui prévoit l'embauche de techniciens en sport afin de soutenir le développement du sport et de l'activité physique dans les écoles primaires et secondaires;

- formation d'un comité de travail ayant comme mandat d'assurer le suivi dans l'actualisation de la politique sur les saines habitudes de vie.

Objectif 2 : soutenir les écoles et centres pour favoriser la mise en place d'activités sportives et culturelles structurées.

Actions menées :

- promotion soutenue des activités proposées par l'Association régionale de sport étudiant en Mauricie (A.R.S.E.M.) auprès des élèves du primaire. Le taux de participation a d'ailleurs connu une hausse de 40 % en comparaison avec l'an dernier;

- octroi d'une aide financière de près de 25 000 \$ pour favoriser le développement du football au primaire. Sept équipes du Centre-de-la-Mauricie et de La Tuque, composées d'élèves masculins et féminins de 3^e cycle principalement, ont ainsi pu être formées;



- signature d'une entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (U.R.L.S.M.), la ville de Shawinigan et le Collège Shawinigan pour promouvoir et développer le volley-ball. L'entente prévoit un montant de 15 000 \$ réparti sur 3 ans afin de former et rémunérer des entraîneurs;

- octroi d'un budget spécifique de plus 100 000 \$ pour soutenir le sport scolaire. Utilisée pour le transport et les affiliations, cette contribution a donné des résultats concluants puisque 136 équipes (regroupant plus de 1 300 élèves) pratiquent activement des activités sportives dans 14 disciplines au secondaire et 40 équipes, composées de plus de 700 jeunes, pratiquent des activités sportives dans 7 disciplines différentes au primaire;



- actualisation des ententes de partenariat permettant le partage des infrastructures et de l'expertise avec les villes qui se situent sur notre territoire;



- implantation de diverses activités de psychomotricité pour les 4-5 ans dans 6 écoles de la Commission scolaire (Antoine-Hallé, Immaculée-Conception, Lafèche, Saint-Jacques, Saint-Joseph et Saint-Paul) dans le cadre du projet *Québec en forme*;



- présence accrue de l'intervenant de *Québec en forme* afin d'assurer un mode de vie physiquement actif (MVPA) chez les élèves de 6 écoles primaires (Antoine-Hallé, Immaculée-Conception, Lafèche, Saint-Jacques, Saint-Joseph et Saint-Paul) et des écoles secondaires des Chutes et du Rocher du territoire de la ville de Shawinigan. Certaines écoles ont ainsi la possibilité d'explorer un large éventail d'activités alors que d'autres profitent de l'occasion pour bonifier leur offre d'activités parascolaires;

- mise en place d'une procédure afin d'améliorer et de promouvoir l'accès aux salles d'entraînement des écoles secondaires pour tout le personnel de la Commission scolaire;

- mise sur pied d'équipes de hockey sur glace formées d'élèves du Carrefour Formation Mauricie et du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

- organisation d'activités sportives à raison d'un après-midi par semaine pour les élèves du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

- conclusion d'une entente pour permettre au personnel du Carrefour Formation Mauricie d'avoir accès aux infrastructures sportives de l'école secondaire des Chutes;

- organisation de parties de hockey intérieur (hockey « cosom »), à raison d'un soir par semaine, pour les élèves de l'École forestière de La Tuque;

- organisation de conférences mensuelles sur divers sujets reliés aux saines habitudes de vie (alimentation, tabagisme, drogue, alcool, suicide, etc.) pour les élèves en formation générale adulte du Haut Saint-Maurice.

» Axe d'intervention 4 : Le développement de la culture entrepreneuriale.

Objectif 1 : favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale dans nos établissements.

NOTE : La sensibilisation des directions d'établissement, du conseil des commissaires, du comité de parents ainsi que la tenue d'études ont favorisé l'adhésion des établissements au développement de la culture entrepreneuriale.

Actions menées :

- organisation de rencontres d'information avec les directions d'établissements du primaire, du secondaire et de la formation professionnelle, avec les membres du conseil des commissaires, les conseillers pédagogiques et responsables de dossiers ainsi qu'avec le comité de parents de la Commission scolaire;
- tenue d'une étude menée par le CRIRES (Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire) - Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, en mai et juin 2009 - portant sur les impacts de l'entrepreneuriat sur la réussite personnelle et scolaire des élèves du secondaire fréquentant le Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (C.A.F.E.);
- mise en place des modalités de participation de la Commission scolaire à l'étude nationale VALORIS (Stratégie d'action jeunesse, Défi de l'entrepreneuriat jeunesse 2009-2014) visant à mesurer les impacts de l'entrepreneuriat sur les élèves en milieu défavorisé ainsi qu'à l'enquête nationale du *Concours québécois en entrepreneuriat* visant à mesurer les effets qualitatifs de l'entrepreneuriat sur la persévérance, le développement des compétences personnelles, la gestion de classe, le sentiment d'appartenance et l'ouverture de l'école sur son milieu (juin 2009);
- rencontre, séances d'information et affichage pour promouvoir les avantages de se lancer en entreprise auprès des élèves du Carrefour Formation Mauricie;



- réalisation de réels mandats d'affaires par les élèves en formation professionnelle de l'École forestière de La Tuque pour divers intervenants du milieu comme les municipalités, les ZECS, les pourvoires, etc. La nature des fonctions à exercer, aménagements fauniques, nivellement de pistes de ski, construction de routes forestières, abattage d'arbres, etc., est en lien direct avec les diplômes d'études offerts par l'École forestière.

Objectif 2 : soutenir les écoles et les centres dans la mise en place de stratégies pédagogiques en entrepreneuriat.

NOTE : Cet objectif a été soutenu par la production d'outils pédagogiques, l'accompagnement d'établissements et la mise en place de modèles efficaces.

Actions menées :

- création du Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (C.A.F.E.) à l'école de la Jeune-Relève en septembre 2008;



- accompagnement de plusieurs équipes-écoles pour les sensibiliser et leur donner de la formation :
 - équipe de direction du Carrefour Formation Mauricie;
 - équipe de direction et enseignants de l'École forestière de La Tuque;
 - équipe de direction et enseignants de l'école des Boisés;
 - équipe de l'adaptation scolaire de l'école secondaire Val-Mauricie;
 - équipe de l'adaptation scolaire et parents de l'école secondaire des Chutes.
- production de plusieurs outils d'information, de sensibilisation et d'accompagnement de la pédagogie entrepreneuriale, (grilles d'appréciation des qualités entrepreneuriales, guide d'élaboration de projets entrepreneuriaux, tableau sur les liens entre l'entrepreneuriat et le Programme de formation de l'École québécoise (PFÉQ), etc.) pour les directions d'établissement et les équipes-écoles;
- élaboration du programme local en entrepreneuriat en juin 2009 pour le secteur de l'adaptation scolaire de l'école secondaire Val-Mauricie par la formation du personnel enseignant et des services éducatifs complémentaires;
- concertation des écoles secondaires des Chutes et Val-Mauricie visant l'orientation des élèves en échec et à risque de décrochage au Centre d'apprentissage et de formation en entrepreneuriat (C.A.F.E.) en juin 2009.

Objectif 3 : favoriser l'implication de la communauté dans les projets entrepreneuriaux des écoles et des centres.

NOTE : Cet objectif a été soutenu par de multiples actions ouvertes qui visaient à sensibiliser la communauté afin d'obtenir son adhésion, élément essentiel au développement d'une culture.

Actions menées :

- sensibilisation et information du public par la production de nombreux communiqués de presse en collaboration avec le service des communications;

- participation au *Forum Citoyen Mauricien* le 25 octobre 2008 qui a permis de présenter le plan stratégique 2008-2013 de la Commission scolaire et sa portée sur le développement de la culture entrepreneuriale;
- sensibilisation du public par la production d'un texte d'opinion sur le développement d'une communauté entrepreneuriale en Mauricie (Le Nouvelliste et L'Hebdo du Saint-Maurice, mars 2009);
- présentation de deux ateliers lors d'événements provinciaux, *Le forum d'automne du 23 octobre 2008 sur la culture entrepreneuriale à l'école* et le *Colloque de l'approche orientante* de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) le 25 mars 2009 sur le C.A.F.E., un antidote au décrochage scolaire;
- tenue d'une rencontre d'information avec les membres du comité de parents;
- tenue d'une rencontre de sensibilisation et de concertation avec les partenaires de la Commission scolaire en vue de créer, à Shawinigan, une première *Communauté entrepreneuriale* (Commission scolaire, ville, SADC, CLD, CJE, MAMROT, MDEIE, CCI de Shawinigan, etc.);
- développement d'un réseau de partenaires en lien avec la formation *Lancement d'une entreprise*. Plusieurs organismes tels que Desjardins, les CLD, les SADC, les CJE, Emploi-Québec, les municipalités, etc., ont travaillé de concert afin d'offrir cette formation à Shawinigan, Trois-Rivières, Louiseville et La Tuque.



» Deuxième orientation stratégique : Une organisation apprenante

La Commission scolaire reconnaît l'importance d'un personnel qualifié et motivé.

» Axe d'intervention 1 :

Soutien au développement des compétences de notre personnel.



Objectif 1 : *mettre en place des plans de formation du personnel à partir des besoins exprimés par les écoles, les centres et les services.*

Actions menées :

- élaboration d'une formation de base sur les logiciels fréquemment utilisés (GPI, paie, achat, système téléphonique) pour les secrétaires d'école nouvellement engagées;
- mise en place de 5 journées d'études à l'intention des enseignants du Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice afin de favoriser l'implantation du nouveau pédagogique;
- organisation de journées de formation hebdomadaires à l'intention des enseignants du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice afin de favoriser l'implantation du nouveau pédagogique. Les enseignants ont ainsi reçu la formation requise sur les nouveaux programmes de formation, les situations d'apprentissage et d'évaluation, les différentes formules pédagogiques, les troubles d'apprentissage, la gestion de classe, etc.
- organisation de rencontres d'échange et de partage d'expertise réunissant les enseignants du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et du Centre d'éducation des adultes du Haut Saint-Maurice;
- poursuite des formations de mise à niveau sur le nouveau pédagogique pour le primaire et le secondaire;
- tenue de séances de perfectionnement pour le personnel en informatique sur les logiciels « ACCESS » et « HTML ».

Objectif 2 : *mettre en place des programmes d'accompagnement visant le développement des compétences professionnelles des gestionnaires.*

Actions menées :

- participation des gestionnaires à des séances de formation offertes par les associations professionnelles;
- tenue de séances de formation sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR) lors de la Commission professionnelle pour les gestionnaires des Services des ressources financières;
- organisation de formations pour les nouveaux gestionnaires entrés en fonction au cours de l'année 2008-2009;
- poursuite du programme de formation continue destiné aux gestionnaires d'établissement impliqués dans un programme de deuxième cycle en administration scolaire.

Objectif 3 : *mettre en place des mesures d'accueil et d'accompagnement pour le nouveau personnel*

Actions menées :

- élaboration d'un cahier d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- application de mesures d'accueil dans les établissements et les services.



» Axe d'intervention 2 :

Une gouvernance participative mobilisante.

Objectif 1 : *adopter des pratiques de gestion favorisant la participation active des différents intervenants à la prise de décision.*

Actions menées :

- constitution et opérationnalisation de comités de travail formés d'élus, de gestionnaires et de personnes invitées afin de mener à terme certains objectifs ou de résoudre des problématiques spécifiques :
 - comité de travail relatif au développement de saines habitudes de vie;
 - comité d'étude sur l'élaboration d'un plan d'action sur la violence;
 - comité d'étude sur la décentralisation administrative;
 - comité d'étude sur la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- organisation scolaire des écoles primaires des secteurs :
 - Mékinac;
 - Haut Saint-Maurice;
 - Shawinigan-Sud;
 - Saint-Georges – Lac-à-la-Tortue;
 - Secteur ouest.
- comité sur la politique sur l'éducation internationale.



Objectif 2 : *favoriser des relations de travail centrées sur la collaboration et la recherche de solutions.*

Actions menées :

- conclusion d'une entente locale avec le personnel de soutien;
- conclusion d'une entente locale avec le personnel professionnel;
- actualisation des mécanismes de consultation prévus par la *Loi sur l'instruction publique*, les conventions collectives et la Commission scolaire dans la recherche de consensus menant à la résolution de problèmes.



» Axe d'intervention 3 : L'appui à l'innovation.

Objectif 1 : identifier et mettre en place des pratiques administratives intégrées facilitant la gestion des établissements.

Actions menées :

- soutien aux directions d'établissement par la présence active d'une direction-conseil dont le mandat est de faciliter :
 - l'implantation de la stratégie d'intervention *Agir autrement*;
 - l'adoption de pratiques intégrées dans la gestion des multiples dossiers pédagogiques et administratifs;
- soutien aux directions d'établissement et aux équipes-écoles par la présence active d'une direction-conseil dont le mandat est de promouvoir et d'implanter une culture entrepreneuriale;
- mise sur pied d'une table de concertation au Carrefour Formation Mauricie pour favoriser l'échange et le partage d'expertise. On y retrouve un représentant de toutes les catégories d'employés et l'ensemble des départements y est représenté : administration, direction, communication, dessin de bâtiment, mécanique industrielle, etc.;
- tenue de formation à l'intention des concierges visant à connaître les nouveaux produits d'entretien non nocifs pour l'environnement.



Objectif 2 : favoriser l'échange et le partage des approches pédagogiques et administratives novatrices.

Actions menées :

- organisation de rencontres regroupant les enseignants du Centre d'éducation des adultes des Commissions scolaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour faciliter l'implantation du renouveau pédagogique;
- mise en place d'une nouvelle formule pédagogique plus intensive et mieux adaptée aux besoins des élèves inscrits au DEP en *Protection et exploitation des territoires fauniques*. La formation est donnée sur une période d'un an sans arrêt avec un horaire qui varie selon les saisons;
- implantation des technologies « SPIP » et « WebForge » pour faciliter la création de sites Internet dans les écoles;
- mise en place d'un environnement sans papier pour les séances du conseil des commissaires. Les participants disposent d'un équipement informatique fonctionnant en réseau pour l'accès aux informations pertinentes à la rencontre;
- participation au programme des écoles éloignées en réseau permettant d'expérimenter de nouvelles approches pédagogiques intégrant les technologies de l'information et des communications.

» Troisième orientation stratégique : Le développement du milieu

La Commission scolaire entend contribuer au développement local et régional en partenariat avec les groupes socio-économiques, communautaires, scolaires, municipaux et culturels.

» Axe d'intervention 1 :

Écoles et communautés en partenariat.



Objectif 1 : *mettre en place des partenariats visant le maintien de services éducatifs de qualité dans les petites communautés.*

Actions menées :

- création de la Coop ETC (École — travail — Communauté) en partenariat avec la ville de La Tuque, le CSSS du Haut Saint-Maurice, le Centre de bénévolat, le CJE, la SADC, le CLD et le Centre d'amitié autochtone. Différents moyens sont mis de l'avant, service de formation d'intégration socioprofessionnelle, ateliers de formation pratique (récupération d'équipement informatique, triage et valorisation du textile, service à la clientèle avec la gestion d'une boutique, etc.) pour atteindre la mission de la Coop qui est de valoriser les ressources humaines;
- projets de bibliothèques municipales scolaires dans plusieurs communautés.

Objectif 2 : *favoriser les ententes municipales et scolaires visant l'utilisation optimale des infrastructures récréatives, sportives et culturelles.*

Actions menées :

- conclusion de protocoles d'entente avec la ville de Shawinigan afin de favoriser une utilisation maximale des infrastructures sportives (gymnases de nos écoles secondaires, arénas, terrains synthétiques de football et soccer, parcs, piscines, Centre des arts, etc.) tant par les élèves que les citoyens. Afin de faciliter la gestion et la coordination de l'utilisation de ces infrastructures, la ville a mis son logiciel de réservation de terrains à la disposition des écoles ciblées par le partenariat;

- mise sur pied d'un comité de travail en collaboration avec la ville de Shawinigan, le CSSS de l'Énergie, le Collège Shawinigan et l'URLSM, dont l'objectif est de développer une nouvelle politique-cadre pour la ville de Shawinigan en matière de développement de l'activité physique, du sport et du plein air;



- participation active de la Commission scolaire au comité de candidature pour l'obtention des Jeux du Québec, été 2012;
- établissement d'un partenariat entre l'école secondaire Val-Mauricie et le Club de canoë-kayak de Shawinigan afin de proposer diverses activités d'initiation aux élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire;
- élaboration d'un projet pilote de transport actif à l'école Lafèche en collaboration avec Vélo-Québec, l'URLSM, la ville de Shawinigan, le Centre d'action bénévole de Grand-Mère, le CSSS de l'Énergie et *Shawi en forme*. Ce projet vise à créer un environnement sécuritaire afin que les élèves puissent se rendre à l'école à pied ou à vélo;



- concrétisation d'un partenariat avec le Centre Roland-Bertrand (l'un des organismes participant au regroupement *Shawi en forme*) visant l'utilisation du gymnase de l'école de la Jeune-Relève le samedi matin afin d'offrir des activités pour favoriser la promotion et le développement de saines habitudes de vie (SHV) aux enfants du quartier Saint-Marc;
- participation au comité de tourisme sportif et de loisir de la ville de Shawinigan en collaboration avec l'URSLM, le Collège Shawinigan, la ville et le CLD. L'objectif du comité est de favoriser le développement du tourisme sportif en octroyant certaines sommes d'argent aux organismes qui en font la demande. Pour se qualifier, les organismes doivent présenter un projet ayant un potentiel de retombées économiques pour la région;
- conclusion d'une entente avec le club de tennis sur table *Ping-o-max* et l'école Laflèche, en collaboration avec la ville de Shawinigan, afin de mettre en place une structure pour le développement du tennis sur table. Le projet-pilote sera offert aux élèves de l'école Laflèche en parascolaire après l'école et aux citoyens en soirée au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Objectif 3 : développer des collaborations avec les autres organismes scolaires afin de mieux répondre aux besoins de la communauté.

Actions menées :

- collaboration à un comité de travail et de réflexion avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) et le Centre InterVal afin d'élaborer un cadre de référence ou une entente de services permettant aux deux organisations de développer une vision uniforme de la complémentarité de nos missions;
- mise sur pied d'un comité de travail avec le CSSS de l'Énergie sur la révision des protocoles de santé et les trajectoires d'évaluation ou de référence;
- multiplication des démarches afin d'obtenir le décloisonnement des cartes de formation professionnelle :

- le CFM a consacré plusieurs efforts pour renouveler l'entente des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'offrir tous les DEP présents dans les 5 commissions scolaires;



- l'École forestière de la Tuque a conclu une entente avec la Commission scolaire de Montréal afin d'être en mesure d'offrir le programme *Entretien général d'immeuble* aux entrepreneurs du milieu (électricien, plombier, ventilation, mécanique du bâtiment);

- l'École forestière de La Tuque a conclu un partenariat avec l'École des technologies gazières de Boucherville afin de pouvoir offrir les formations en propane et en gaz naturel en Mauricie.



- mise en place d'un partenariat avec le CERFO (Centre d'étude et de recherche en foresterie) pour soutenir les entreprises du milieu dans leur projet d'expansion et de recherche;
- réalisation d'un inventaire de produits forestiers non ligneux (PFNL) sur la forêt d'enseignement et de recherche en partenariat avec Biopterre (Centre collégial de transfert technologique affilié à l'ITA de la Pocatière), afin d'être en mesure d'obtenir l'accréditation de cueilleurs de champignons comestibles et éventuellement d'offrir une formation pour les élèves de l'École forestière de La Tuque;
- mise en place d'un partenariat avec le Collège Shawinigan, l'école secondaire des Chutes, le Club de boxe de Shawinigan, Cardio-Tonus inc., pour l'utilisation des infrastructures sportives, l'exploration des métiers et l'implication sociale et communautaire.

» Axe d'intervention 2 :

Participation dynamique à la formation de la main-d'oeuvre.

Objectif 1 : *adopter et mettre en place des mécanismes de suivi de la politique relative à la valorisation de la formation professionnelle.*

Actions menées :

- organisation d'une journée de promotion à l'intention des conseillères et conseillers d'orientation afin qu'ils soient informés de l'éventail des programmes offerts en formation professionnelle;
- organisation des animations dynamiques *Zoom sur les métiers* à l'intention des élèves de 6^e année ayant pour but d'explorer les métiers de la formation professionnelle;
- organisation de journées portes ouvertes au Carrefour Formation Mauricie;
- animation d'ateliers et de stands d'information dans les écoles secondaires et les collèges afin de promouvoir les programmes de formation professionnelle offerts dans nos centres;
- planification et organisation de journées ou demi-journées au CFM dans le cadre du programme *élève d'un jour* pour les personnes désireuses de venir confirmer leur choix professionnel de formation;
- organisation de visites de groupe au Carrefour Formation Mauricie;
- participation à la préparation, la programmation et la visite par nos élèves du salon *Rendez-vous de la formation et des professions de la Mauricie*.



Objectif 2 : *contribuer au développement de la main-d'œuvre en fonction des réalités du monde du travail et des particularités de notre région.*

Actions menées :

- acquisition d'un camion-école à l'École forestière de La Tuque afin d'être en mesure d'offrir la formation menant au permis de conduire – classe 3;
- mise sur pied d'un partenariat avec le CLE de Shawinigan et de Trois-Rivières afin de pallier la délocalisation du DEP en conduite de machinerie lourde en voirie forestière afin de combler les besoins en main-d'œuvre;
- reconduction de l'approche conciliation travail-études avec l'entreprise Marmen afin de développer une main-d'œuvre plus qualifiée en techniques d'usinage. L'élève peut ainsi travailler et être rémunéré tout en poursuivant sa formation professionnelle;
- conclusion de nombreux partenariats avec Emploi-Québec, les Centres locaux d'emploi et les Carrefours-Jeunesse emploi.



Objectif 3 : participer activement aux tables de concertation locales et régionales.

Actions menées :

- participation de représentants des centres à plusieurs tables de concertations locales et régionales, notamment, la Table jeunesse, Table immigration, le comité pour la mise en place de la politique de développement social de la ville de Shawinigan;
- participation au comité de diversification et de développement économique de la ville de Shawinigan.

Objectif 4 : adopter un plan d'intervention dans le cadre du Pacte pour l'emploi : éducation, emploi et productivité.

NOTE : Plusieurs projets ont été proposés par le comité de la formation professionnelle et de la formation technique (FPFT) relevant de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) qui est composée des commissions scolaires, des collèges de la région, du réseau de la santé et d'Emploi-Québec. Certaines actions plus spécifiques à la Commission scolaire de l'Énergie ont été réalisées au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Actions menées :

- mise en place d'une offre de programmes d'attestation d'études professionnelles :
 - service à la clientèle à Shawinigan;
 - cuisine de chaînes de restaurants à La Tuque;
 - élevage de bétails dans le secteur de Mékinac;
 - mécanique de remorques de camion à Shawinigan;

- mise en place d'une offre de formation en concomitance avec le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et le Carrefour Formation Mauricie;



- démarrage d'une cohorte en *Aménagement de la forêt* à l'École forestière de La Tuque financée dans le cadre de la *Mesure pour le soutien à la formation de petits groupes* du M.E.L.S.;

- dépôt d'un projet de passerelle en dessin de bâtiment et d'une technique en architecture au M.E.L.S., projet proposé par la Commission scolaire de l'Énergie et le Cégep de Trois-Rivières.



>> Axe d'intervention 3 : Contribution active à la préparation de la relève.

Objectif 1 : adopter une politique relative à l'éducation internationale.

Actions menées :

- accueil de 3 jeunes stagiaires Parisiens au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice venus explorer trois métiers de niveau professionnel au Québec;
- participation active à *Éducation internationale* par l'organisation d'activités de réseautage et de missions à l'étranger pour les élèves et le personnel. On vise ainsi à améliorer l'offre de services et valider les débouchés potentiels, particulièrement en formation professionnelle et pour le Service aux entreprises.

Objectif 2 : identifier et soutenir les initiatives visant le développement de l'esprit d'entreprendre chez nos élèves.

NOTE : L'identification et le soutien des initiatives entrepreneuriales ont été orientés, au cours de cette première année, autour de la valorisation des initiatives, élément essentiel du développement du milieu.

Actions menées :

- tenue d'une première activité regroupant une douzaine d'écoles et de centres dans le cadre de la Journée nationale de la culture entrepreneuriale le 14 novembre 2008 et création du Prix *Entreprendre avec énergie* remis à l'établissement pour la qualité des réalisations entrepreneuriales;
- lancement d'une cartographie des initiatives entrepreneuriales des quatre secteurs de la Commission scolaire (Haut Saint-Maurice, Maskinongé, Mékinac et Shawinigan) qui recensent depuis 2004 les projets d'école déposés à la *Mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse* et notre classement aux différents échelons du *Concours québécois en entrepreneuriat*;



- tenue d'un 1^{er} Gala entrepreneurial le 27 avril 2009 pour valoriser les réalisations entrepreneuriales de nos établissements dans le cadre du *Concours québécois en entrepreneuriat*. Vingt-trois projets, réunissant plus de 600 élèves, ont été présentés;

- mise en place d'un plus grand partenariat de la Commission scolaire et des établissements engagés en entrepreneuriat avec les Carrefours jeunesse-emploi (CJE) de Shawinigan, Maskinongé, Mékinac et Haut Saint-Maurice ainsi qu'avec la Coopérative de développement communautaire du Centre-du-Québec / Mauricie.



Objectif 3 : adopter une politique relative à l'éveil à la démocratie et plus particulièrement à la démocratie scolaire.

Actions menées :

- constitution d'un comité de travail mais report des travaux à l'année scolaire 2010-2011.



» États financiers

» Actif :

Encaisse	2 255 140 \$
Subventions à recevoir	8 467 543
Taxes à recevoir	813 483
Comptes débiteurs	4 186 284
Stocks	386 104
Frais payés d'avance	384 586
Immobilisations	<u>53 636 688</u>

TOTAL DE L'ACTIF : **70 129 828 \$**

» Passif et Avoir :

Emprunt à court terme	13 500 000 \$
Taxes scolaires perçues d'avance	65 133
Revenus reportés	2 557 586
Comptes créditeurs	12 562 676
Provision pour avantages sociaux futurs	4 263 997
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	75 005 000
Autres passifs	147 735
Surplus (déficit) fonctionnement	1 646 923
Surplus (déficit) résultant de l'application des PCGR	<u>(39 619 222)</u>

TOTAL DU PASSIF ET AVOIR : **70 129 828 \$**

» États des résultats

» Revenus :

Taxes scolaires	14 086 449 \$
Subvention du MELS - Fonctionnement	86 009 395
Subvention du MELS - Service de la dette	7 881 496
Subventions autres ministères et organismes	794 163
Autres revenus de fonctionnement	8 255 413
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition de biens corporels	<u>78 606</u>

REVENUS TOTAUX : **117 105 522 \$**

» Dépenses :

Enseignement et formation	53 015 449 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	25 648 953
Activités d'appoint	13 148 142
Activités administratives	6 976 943
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 632 404
Amortissement	4 101 300
Service de la dette	3 656 349
Activités connexes	<u>1 927 206</u>

DÉPENSES TOTALES : **116 106 746 \$**

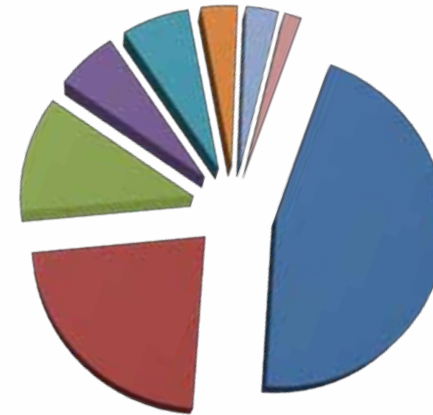
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE : **998 776 \$**

Composition

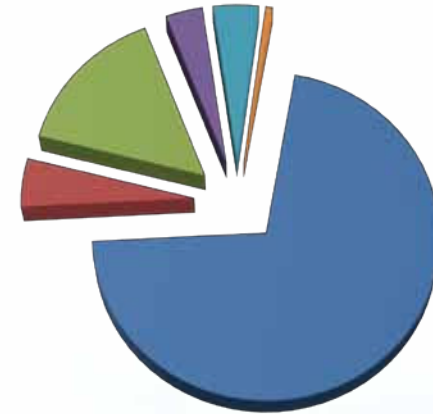
Surplus (déficit) fonctionnement	38 841
Surplus (déficit) résultant de l'application des PCGR	<u>959 935</u>

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE : **998 776 \$**

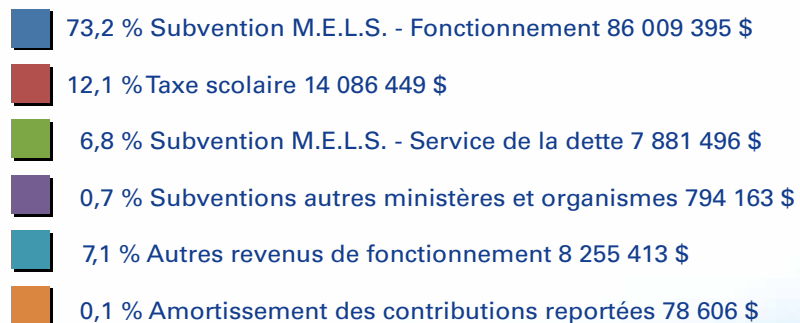
>> Dépenses par activités



>> Dépenses par nature



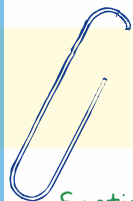
>> Revenus par nature



⑧ Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires



Loi sur l'instruction publique (LRQ, chapitre I-13.3, art. 175.1, 175.2 et 175.3)



En conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, un code d'éthique et de déontologie est applicable aux commissaires.

Lors de l'année scolaire 2008-2009, aucun manquement ne fut constaté par les instances disciplinaires.

Section I - Objet

1. Le présent règlement a pour objet le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

Section II - Champ d'application

2. Sous réserve de toutes dispositions légales ou réglementaires relatives aux conflits d'intérêts, le présent protocole s'applique à tous les commissaires. Il s'ajoute à la règle déjà contenue à l'article 176 de cette loi concernant le conflit d'intérêts.

Section III - Définitions

3. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Commissaire : un commissaire élu ou nommé en application de la *Loi sur les élections scolaires* et un commissaire représentant du comité de parents au sens de *Loi sur l'instruction publique*.

Conflit d'intérêts : situation où le commissaire a un intérêt direct ou indirect qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la commission scolaire.

Section IV - Devoirs et obligations

4. Les commissaires doivent se conformer au présent code d'éthique et de déontologie.
5. Un commissaire doit agir avec loyauté, honnêteté et intégrité dans l'exercice de ses fonctions.
6. Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec ses fonctions.
7. Un commissaire doit faire preuve de discrétion tant dans le cours de son mandat qu'après ce dernier.

En ce sens, un commissaire est tenu de respecter la confidentialité des informations et des renseignements personnels dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions notamment ceux obtenus lors d'un huis clos d'une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif ainsi que ceux obtenus lors d'un comité de travail ou autre comité sur lequel il siège.

8. Un commissaire fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la commission scolaire. Il doit donc travailler en collégialité avec ses pairs. Dans ce contexte, il défend les intérêts de la commission scolaire de la population qu'elle dessert.

9. Un commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le décret concernant la rémunération des commissaires.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour la fonction de commissaire.

10. Un commissaire doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts, tel que défini au présent code d'éthique et de déontologie.

11. Lorsqu'un commissaire se trouve dans une situation de conflits d'intérêts, il doit le dénoncer par écrit en utilisant le formulaire prévu à cette fin, et, le cas échéant, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Section V - Situations de conflit d'intérêts

12. Sont considérées, comme des situations de conflit d'intérêts en rapport avec l'argent, les situations suivantes :

- a) Les avantages qui sont offerts ou ont l'apparence d'être offerts, en raison de ses fonctions, à un commissaire ou à une tierce personne avec laquelle il est lié par une personne, un organisme ou une entreprise ayant, ayant eu ou cherchant à obtenir un contrat ou tout autre avantage de la commission scolaire.

Toutefois, les cadeaux, marques d'hospitalité ou avantage modeste, à savoir d'une valeur de 50 \$ ou moins, reçus par un commissaire ou par une tierce personne avec laquelle il est lié, qui s'inscrivent dans les relations d'affaires ou de partenariat usuelles ne sont pas considérés comme des situations de conflit d'intérêts, et ce, dans la mesure où le commissaire informe la commission scolaire de cette situation en utilisant le formulaire prévu à cette fin. La commission scolaire peut décider que le commissaire ou la tierce personne ne peut conserver le cadeau, la marque d'hospitalité ou l'avantage.

De même, les prix ou autres avantages reçus par un commissaire ou une tierce personne avec laquelle il est lié résultant d'un tirage au sort ou autre procédure similaire lors d'une activité de représentation dont les coûts sont assumés par la commission scolaire ne sont pas considérés comme des situations de conflit d'intérêts, et ce, dans la mesure où le commissaire informe la commission scolaire de cette situation en utilisant le formulaire prévu à cette fin. La commission scolaire peut décider que le commissaire ou la tierce personne ne peut conserver le prix ou l'avantage.

Tout autre avantage doit être refusé et retourné au donateur ou, à défaut, à la commission scolaire.

b) L'utilisation à des fins personnelles, ou une permission donnée à quiconque pour son usage personnel, de biens meubles et immeubles propriété de la commission scolaire sous réserve des politiques existantes ou de l'autorisation de la commission scolaire.

c) Les relations contractuelles entre la commission scolaire ou un de ses établissements et un organisme ou une entreprise dans lequel le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.

Il demeure entendu que dans une telle situation, le commissaire doit respecter les obligations prévues à l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* et utiliser le formulaire prévu à cette fin.

13. Est considérée, comme une situation de conflit d'intérêts en rapport avec l'information, la situation suivante :

a) L'utilisation d'information privilégiée obtenue dans le cadre de ses fonctions de commissaire à des fins personnelles ou pour une tierce personne avec laquelle il est lié, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par la commission scolaire.

14. Est considérée, comme une situation de conflit d'intérêts en rapport avec l'influence :

a) L'utilisation de son pouvoir de décision ou de son influence pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence);

b) L'utilisation de son titre de commissaire afin d'obtenir pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié, des services qu'offre la commission scolaire, auxquels il n'aurait pas normalement droit.

15. Sont considérées, comme des situations de conflit d'intérêts en rapport avec le pouvoir, les situations suivantes :

- a)** l'abus d'autorité;
- b)** le traitement de faveur;
- c)** le harcèlement.

Section VI - Mécanismes d'application

16. Le conseil des commissaires institue un comité d'éthique et de déontologie formé de trois personnes, lesquelles ne peuvent être un membre du conseil des commissaires ni un employé de la commission scolaire.

17. Le comité d'éthique et de déontologie est chargé de faire l'examen ou de faire enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique et à la déontologie au sens du présent règlement.

De même, le comité d'éthique et de déontologie est chargé de déterminer ou d'imposer la sanction ou les sanctions appropriées s'il y a eu contravention au présent règlement.

18. Toute personne peut soumettre une plainte, laquelle doit être formulée par écrit, à l'égard d'un commissaire pour un comportement ou à un manquement dérogatoire au présent règlement. La plainte est déposée au directeur général de la commission scolaire.

19. Sur réception d'une plainte, le directeur général convoque dans les meilleurs délais le comité d'éthique et de déontologie.

20. Le comité d'éthique et de déontologie s'assure de l'examen ou de faire enquête dans un délai raisonnable.

21. Lorsque le comité d'éthique et de déontologie procède à l'examen ou fait enquête, il fait part à la personne concernée du manquement reproché et l'informe qu'elle peut, dans les quinze jours, fournir par écrit ses observations et, si elle le demande, être entendue sur ce sujet.

22. Au terme de son examen ou de son enquête, le comité d'éthique et de déontologie informe, par écrit, la personne visée de sa décision.

Sur conclusion qu'une personne a contrevenu au présent règlement, le comité d'éthique et de déontologie lui impose une sanction.

Toute sanction imposée doit être écrite et motivée. Toute décision est acheminée au directeur général qui transmet cet écrit au conseil des commissaires à la première séance qui suit.

23. Un commissaire ayant contrevenu au présent règlement peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions suivantes :

- a)** avertissement;
- b)** réprimande;
- c)** suspension de rémunération et du montant afférent;
- d)** suspension sans rémunération de sa participation à une ou des séances du conseil des commissaires et / ou à tout comité de travail du conseil des commissaires et/ou à tout comité sur lequel le commissaire siège;
- e)** révocation de son droit de siéger au conseil des commissaires et / ou à tout comité de travail du conseil des commissaires et / ou à tout comité sur lequel le commissaire siège.

24. Il demeure entendu que l'imposition d'une sanction en vertu du présent article, à l'exception d'une révocation, ne doit pas avoir pour effet de mettre en défaut un commissaire au sens de l'article 191 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Section VII - Accessibilité du code

25. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau de la présidence de la commission scolaire, à celui du directeur général et à celui du secrétaire général.

Section VIII - Dispositions finales

26. Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption et remplace tout règlement antérieur sur le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

27. Pour alléger le texte, le masculin est utilisé dans un sens neutre.



2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec) G9N 6V7
Téléphone : 819 539-6971
Sans frais : 1 888 711-0013
Télécopieur : 819 539-7797
Courriel : cse@csenergie.qc.ca
Site Internet : www.csenergie.qc.ca



50%